

Amherst, le 10 février 2025

Le conseil de la Municipalité d'Amherst siège en séance ordinaire ce 10<sup>e</sup> jour du mois de février 2025 au 245, rue Amherst, à laquelle sont présents, le maire et les conseillers;

Robert Cardinal  
Caroline Champoux  
Yves Duval

Daniel Lampron  
Robert Laperrière  
Luc Tremblay

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Galipeau.

Assiste également à la séance monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier.

Monsieur le maire soumet à madame la conseillère et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**  
**Assemblée ordinaire du 10 février 2025**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Ratification de l'ordre du jour**
- 3. Ratification des séances du mois de décembre 2024 et de la séance ordinaire du 13 janvier 2025**
  - 3.1 Résolutions numéros 268.12.2024 à 286.12.2024 inclusivement pour la séance ordinaire du 9 décembre 2024, résolutions numéros 287.12.2024 à 296.12.2024 inclusivement pour les séances extraordinaires du 18 décembre 2024 et résolutions numéros 001.01.2025 à 011.01.2025 inclusivement pour la séance ordinaire du 13 janvier 2025
- 4. Ratification des déboursés pour les mois de décembre 2024 et janvier 2025**
  - 4.1 Déboursés du 01.12.2024 au 31.12.2024 pour un montant total de 518 856.10 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 73 205.27 \$ et les déboursés du 01.01.2025 au 31.01.2025 pour un montant total de 398 708.74 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 82 095.41 \$
- 5. Correspondance**
- 6. Administration générale**
  - 6.1 Indexation de la rémunération du personnel et des élus
  - 6.2 Comité consultatif régional – Réserve faunique de Papineau-Labelle – Nomination d'un représentant municipal
  - 6.3 Avis de motion et présentation du règlement 596-25 modifiant le règlement 594-24 imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2025

- 6.4 Désignation d'un procureur pour représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales – Cour municipale
- 6.5 Renouvellement d'adhésion – Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant
- 6.6 Travaux de rénovation d'une partie de l'hôtel de ville – Octroi de mandat

**7. Sécurité publique**

- 7.1 Sécurité publique – Rapport du conseiller responsable

**8. Travaux publics**

- 8.1 Octroi de mandat - Balayage de rue saison 2025
- 8.2 Octroi de mandat – Lignage de rue
- 8.3 Autorisation de prolongement du réseau d'aqueduc – Rue Pierrot
- 8.4 Octroi de mandat – Relevé technique du réseau d'aqueduc
- 8.5 Octroi de mandat – Plans et devis Réfection routière - Chemin Rockway-Valley
- 8.6 Autorisation de déboursé – Achat et installation d'une vanne de relâche
- 8.7 Autorisation de déboursé – Location d'une niveleuse saison 2025
- 8.8 Ouverture d'un poste de manœuvre saisonnier aux travaux publics
- 8.9 Autorisation de signature – Permission de voirie
- 8.10 Ouverture de poste – Directeur aux travaux publics

**9. Hygiène du milieu et environnement**

- 9.1 Environnement – rapport du conseiller responsable
- 9.2 Autorisation de paiement – Éradication du phragmite (roseau commun)

**10. Urbanisme et mise en valeur du territoire**

- 10.1 Dépôt rapport M. Martin Léger
- 10.2 Nomination des membres du Comité de démolition

**11. Loisirs et culture**

- 11.1 Loisirs et culture – Rapport de la conseillère responsable
- 11.2 Politique familiale – Rapport du conseiller responsable
- 11.3 Tarification Camp de jour été 2025
- 11.4 Adoption – Règlement # 595-25 modifiant le règlement # 347-02 régissant le fonctionnement des deux bibliothèques
- 11.5 Octroi de mandat – Mise à jour de la « Politique des aînés » de la Municipalité d'Amherst

**12. Histoire et patrimoine**

- 12.1 Demande d'abrogation du Règlement numéro 539-19 ayant pour objet la citation du moulin à scie connu sous le nom de moulin à Thomas

**13. Affaire(s) nouvelle(s)**

**14. Période de questions**

**15. Levée de la séance**

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 RÉS 012.02.2025 RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé, en ajoutant le point suivant au point Affaire nouvelle :

13.1 Comité des sentiers – Rapport du conseiller responsable

Adoptée à la majorité

**3**            **RÉS 013.02.2025**            **RATIFICATION DES SÉANCES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2025**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le directeur général soit exempté de la lecture des procès-verbaux des séances du mois de décembre 2024 et de la séance ordinaire du 13 janvier 2025, les membres du conseil l'ayant reçus au moins 72 heures avant le début de la présente séance ;

QUE les résolutions numéros 268.12.2024 à 286.12.2024 inclusivement pour la séance ordinaire du 9 décembre 2024, les résolutions numéros 287.12.2024 à 296.12.2024 inclusivement pour les séances extraordinaires du 18 décembre 2024 et les résolutions numéros 001.01.2025 à 011.01.2025 inclusivement pour la séance ordinaire du 13 janvier 2025 inclusivement, soient adoptées tel que rédigées.

Adoptée à la majorité

**4**            **RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LES MOIS DE DÉCEMBRE 2024 ET JANVIER 2025**

**4.1**            **RÉS 014.02.2025**            **DÉBOURSÉS POUR LES MOIS DE DÉCEMBRE 2024 ET JANVIER 2025**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil ratifie les déboursés du 01-12-2024 au 31-12-2024 pour un montant total de 518 856.10 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 73 205.27 \$;

QUE le conseil ratifie les déboursés du 01.01.2025 au 31.01.2025 pour un montant total de 398 708.74 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un Montant de 82 095.41 \$.

Adoptée à la majorité

**5**            **CORRESPONDANCE**

**6**            **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**6.1**            **RÉS 015.02.2025**            **INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ET DES ÉLUS**

CONSIDÉRANT l'indice des prix à la consommation 2025 pour le Québec de 2.3 % tel que déterminé par Statistiques Canada;

CONSIDÉRANT que les employés des travaux publics sont couverts par une convention collective qui détermine, à l'annexe « A », les taux d'augmentation annuel pour la durée de la convention de 2.5 %;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Martin Léger, directeur général;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil autorise une indexation de la rémunération des employés de la Municipalité d'Amherst, en excluant les employés des travaux publics, de l'ordre de deux virgule cinq pourcent (2,5 %) rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2025;

QUE, nonobstant l'article 7 du règlement 562-21 sur le traitement des élus, le conseil autorise seulement une indexation de la rémunération de base des élus de l'ordre de deux virgule cinq pourcent (2,5 %) rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Adoptée à la majorité

**6.2 RÉS 016.02.2025 COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL – RÉSERVE FAUNIQUE DE PAPINEAU-LABELLE – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un représentant municipal pour siéger sur le Comité consultatif régional de la Réserve faunique Papineau-Labelle;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil nomme monsieur le conseiller Luc Tremblay à titre de représentant de la Municipalité d'Amherst sur le Comité consultatif régional de la Réserve faunique Papineau-Labelle.

Adoptée à la majorité

**6.3 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 596-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 594-24 IMPOSANT LE TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025**

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau fait la présentation du projet de règlement numéro 596-25 modifiant le règlement 594-24 imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2025. Le projet de règlement vise modifier l'article 12 en augmentant de cent dollars (100.00 \$) la taxe spéciale imposée aux propriétés imposables desservies par le chemin du Lac-Rognon.

Monsieur le conseiller Robert Cardinal donne avis de motion qu'à la séance ordinaire du 10 mars 2025 sera présenté au conseil une modification au règlement 594-24 imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2025.

**6.4 RÉS 017.02.2025 DÉSIGNATION D'UN PROCUREUR POUR REPRÉSENTER LE DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES – COUR MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT QUE** le procureur de la municipalité pour représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales devant la Cour municipale a signifié son intention de cesser représenter la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** l'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 10 de ladite entente stipule qu'un procureur est choisi et rémunéré par la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales devant la cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

**DE DÉSIGNER** le procureur choisi et rémunéré par la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales devant la Cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts, le tout tel que prévu à l'article 10 de l'entente;

**QUE** la présente résolution prend effet pour tous nouveaux dossiers devant être traités à compter du 1er janvier 2025, tous dossiers antérieurs à cette date pourront continuer d'être traités par Me Denis Dubé;

**DE TRANSMETTRE** une lettre de remerciement à Maître Denis Dubé pour avoir représenté fidèlement la Municipalité.

Adoptée à la majorité

**6.5**                    **RÉS 018.02.2025**                    **RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION – CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst désire renouveler son adhésion à la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général à renouveler l'adhésion de la Municipalité à la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant et à payer la cotisation pour l'année en cours au montant de 161.39\$ avant taxes;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 13000 494.

Adoptée à la majorité

**6.6**                    **RÉS 019.02.2025**                    **TRAVAUX DE RÉNOVATION D'UNE PARTIE DE L'HÔTEL DE VILLE – OCTROI DE MANDAT**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres numéro ADM2024-03 visant des travaux de rénovation de la salle municipale sise au 122, rue Saint-Louis;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions :

Nom du soumissionnaire	Total (Avant taxes)
Groupe Laverdure	415,000.00 \$
Gelco Construction	416,000.00 \$
Avatar Construction	496,604.50 \$
Construction VP	431,253.11 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil octroi le mandat de rénovation de la salle municipale tel que plus amplement décrit aux documents d'appel d'offres au plus bas soumissionnaire conforme soit, le Groupe Laverdure construction;

QUE cette dépense soit affectée au surplus non affecté.

Adoptée à la majorité

## **7 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **7.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE – RAPPORT DU CONSEILLER RESPONSABLE**

Monsieur le conseiller Yves Duval dépose le rapport mensuel des interventions des premiers répondants pour le mois de janvier 2025. Durant le mois il y a eu neuf (9) interventions, cinq (5) de priorité « 1 » et quatre (4) de priorité « 3 ».

Monsieur Duval informe également le conseil qu'il y a eu un incendie qualifié majeur dans le noyau villageois. Malgré la présence d'un seul pompier et grâce à l'aide bénévole de deux personnes, le feu a pu être circonscrit au garage et la résidence a été épargnée.

Enfin, monsieur Duval mentionne qu'il n'y a pas eu, depuis la séance de janvier, de nouveau développement dans le dossier de la desserte incendie par la Ville de Mont-Tremblant.

## **8 TRAVAUX PUBLICS**

### **8.1 RÉS 020.02.2025 OCTROI DE MANDAT – BALAYAGE DE RUE SAISON 2025**

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par les Entreprises JEROCA Inc. pour des travaux de balayage de rues le 22 janvier 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Guylain Charlebois, coordonnateur aux travaux publics et projets spéciaux;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Guylain Charlebois et octroie le mandat pour des travaux de balayage des rues aux Entreprises JEROCA Inc. aux tarifs suivant;

- 148 \$/heure pour le balai mécanique Xbroom;
- 138 \$/h pour le balai-aspirateur;
- 112 \$/h pour la citerne 7500 litres;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 32000 521.

Adoptée à la majorité

### **8.2 RÉS 021.02.2025 OCTROI DE MANDAT – LIGNAGE DE RUE**

CONSIDÉRANT l'offre de service numéro 2866 déposée par Marquage Traçage Québec le 29 janvier 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Guylain Charlebois, coordonnateur aux travaux publics et projets spéciaux;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron  
QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Guylain Charlebois et octroi le mandat de lignage de rue à Marquage Traçage Québec au montant de 0.375 \$/mètre linéaire avant les taxes applicables et qu'il soit requis de donner suite dans ce dossier;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 35500 499.

Adoptée à la majorité

**8.3**            **RÉS 022.02.2025**            **AUTORISATION DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC – RUE PIERROT**

CONSIDÉRANT la demande déposée par le propriétaire du lot 4 961 504, correspondant à la rue Pierrot, de prolongement du réseau d'aqueduc municipal afin de desservir de future construction;

CONSIDÉRANT que la rue Pierrot est située à l'intérieur des limites du périmètre d'urbanisation de la Municipalité d'Amherst;

CONSIDÉRANT que le prolongement du réseau d'aqueduc favorisera la densification à l'intérieur du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Guylain Charlebois, coordonnateur aux travaux publics et projets spéciaux;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Guylain Charlebois et autorise le prolongement du réseau d'aqueduc municipal aux conditions suivantes :

- Que les travaux soient au frais du requérant;
- Que les plans et devis pour le prolongement soient préparés et scellés par un ingénieur;
- Que le prolongement soit réalisé selon les règles de l'art;
- Qu'une copie des plans soit déposée à la Municipalité pour analyse et approbation;
- Que, préalablement aux travaux, ceux-ci fassent l'objet d'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;
- Que le requérant s'engage à céder sans frais le réseau ainsi prolongé à la Municipalité d'Amherst.

Adoptée à la majorité

**8.4**            **RÉS 023.02.2025**            **OCTROI DE MANDAT – RELEVÉ TECHNIQUE DU RÉSEAU D'AQUEDUC**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réaliser un relevé technique du réseau d'aqueduc incluant un plan géoréférencé en format « PDF » et numérique (CAD);

CONSIDÉRANT l'offre de service numéro 12322-1, déposée par la firme Boréal Arpentiers-Géomètres;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Guylain Charlebois, coordonnateur aux travaux publics et projets spéciaux;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Guylain Charlebois et accepte l'offre de services numéro 12322-1, déposée par la firme Boréal Arpenteurs-Géomètres au montant de 3 750 \$ avant taxes;

QUE cette dépense soit affectée au surplus d'aqueduc.

QUE monsieur Guylain Charlebois soit requis de donner suite dans ce dossier.

Adoptée à la majorité

**8.5**                    **RÉS 024.02.2025**                    **OCTROI DE MANDAT – PLANS ET DEVIS ROCKWAY-VALLEY**

CONSIDÉRANT la résolution 195.09.2024 par laquelle le conseil autorisait la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

CONSIDÉRANT que le PAVL vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette demande la Municipalité a reçu confirmation d'une subvention de 563 883 \$ du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour des travaux de réfection du chemin Rockway-Valley;

CONSIDÉRANT que pour mener à bien ces travaux il y a lieu de donner un mandat de conception des plans et devis dans un premier temps et, dans un second temps, de surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT l'offre de services numéro OS-11793 déposée par Équipe Laurence le 16 janvier 2025;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil accepte l'offre de services numéro OS-11793 déposée par Équipe Laurence au montant de 10 250.00 \$ pour la phase de conception des plans et devis et gestion de l'appel d'offres et de 34 500.00 \$ pour la phase de surveillance des travaux soit un montant total de 44 750.00 \$ avant taxes;

QUE monsieur Martin Léger soit requis de donner suite dans ce dossier.

Adoptée à la majorité

**8.6**                    **RÉS 025.02.2025**                    **AUTORISATION DE DÉBOURSÉ – ACHAT ET INSTALLATION D'UNE VANNE DE RELÂCHE**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir l'ajout d'une vanne de relâche au réseau actuel de distribution d'eau potable afin d'être en mesure, en cas de problème, de maintenir la distribution de l'eau aux propriétés desservies par le réseau ;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par l'entreprise Brébeuf Mécanique de procédé Inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Guylain Charlebois, coordonnateur aux travaux publics et projets spéciaux ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Guylain Charlebois et autorise l'achat et l'installation d'une vanne de relâche selon la soumission de l'entreprise Brébeuf Mécanique de procédé Inc. au montant de 4 947.41 \$ avant taxes ;

QUE cette dépense soit affectée au surplus d'aqueduc et surplus RINOL ;

QUE monsieur Guylain Charlebois soit requis de donner suite dans ce dossier.

Adoptée à la majorité

**8.7**                    **RÉS 026.02.2025**                    **AUTORISATION DE DÉBOURSÉ – LOCATION D'UNE NIVELEUSE SAISON 2025**

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'assurer l'entretien régulier des chemins par le service des travaux publics pour la saison 2025;

CONSIDÉRANT que pour se faire il y a lieu de louer une niveleuse pour une période s'échelonnant de début mai à la fin octobre 2025;

CONSIDÉRANT l'offre déposée par la compagnie JMV Location pour un montant de 4 800 \$ mensuellement auquel s'ajoute les frais de livraison de 1 200 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Guylain Charlebois, coordonnateur aux travaux publics et projets spéciaux;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil autorise monsieur Guylain Charlebois, coordonnateur aux travaux publics et projets spéciaux; à procéder à la location d'une niveleuse auprès de JMV Location, selon les conditions prévues à l'offre de service déposée en date du 5 février 2025 et de signer tout document en rapport avec ce dossier;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 32000 513.

Adoptée à la majorité

**8.8**                    **RÉS 027.02.2025**                    **OUVERTURE D'UN POSTE DE MANŒUVRE SAISONNIER AUX TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT les besoins grandissant de la Municipalité au niveau de la main d'œuvre saisonnière estivale;

CONSIDÉRANT qu'afin de répondre à ces besoins il y aurait lieu d'ouvrir un poste de salarié à temps partiel à titre de « Manœuvre » aux travaux publics;

CONSIDÉRANT l'article 15 « Mouvement de personnel » de la Convention collective actuellement en vigueur entre la Municipalité d'Amherst et Teamsters Québec Local 1999;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général, à procéder à l'affichage d'un nouveau poste de salarié à temps partiel à titre de « Manœuvre » aux travaux publics le tout en fonction des besoins de la Municipalité;

QUE cet affichage soit fait en conformité avec l'article 15 de la Convention collective actuellement en vigueur entre la Municipalité d'Amherst et Teamsters Québec Local 1999

Adoptée à la majorité

**8.9**                    **RÉS 028.02.2025**                    **AUTORISATON DE SIGNATURE – PERMISSION DE VOIRIE**

CONSIDÉRANT le projet d'installation d'une œuvre monumentale commémorative sur la propriété appartenant à la Municipalité portant le numéro de lot 4 941 773;

CONSIDÉRANT que cette propriété est le long de la rue Amherst (route 323) sous la gestion du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire faciliter l'accès à ladite propriété, ainsi qu'au monument qui sera un attrait touristique important, aux visiteurs;

CONSIDÉRANT que pour ce faire il serait souhaitable d'aménager, dans l'emprise de la rue Amherst (route 323), des espaces de stationnement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Amherst, la permission de voirie numéro 8809-24-10546 exigée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable, nécessaire à la réalisation des travaux.

Adoptée à la majorité

**8.10**                    **RÉS 029.02.2025**                    **OUVERTURE DE POSTE – DIRECTEUR AUX TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT les rencontres récentes avec le coordonnateur aux travaux publics notamment en lien avec la planification de la retraite de ce dernier;

CONSIDÉRANT la nécessité de prévoir la relève au niveau de la direction du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT qu'il est important d'assurer une transition harmonieuse entre la personne qui occupe le poste et celle qui sera amenée à le remplacer;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de voirie;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil prenne acte de la recommandation du comité de voirie et autorise monsieur Martin Léger, directeur général, à procéder à l'affichage d'un poste de directeur aux travaux publics;

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général, à mettre sur pieds un comité de sélection qui fera ses recommandations au conseil.

Adoptée à la majorité

**9**                                    **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**9.1 ENVIRONNEMENT – RAPPORT DU CONSEILLER RESPONSABLE**

Monsieur le conseiller Robert Laperrière informe le conseil des résultats cumulatifs de l'écocentre pour l'année 2024. Durant l'année, 85 conteneurs ont été envoyés au Le Complexe environnemental de la Rouge (CER) dont 82 conforme et 3 semi-conforme. Ce qui nous donne une moyenne de conformité de 96 %.

Monsieur Laperrière mentionne également qu'un projet de règlement de contribution aux projets en lien avec des travaux visant la protection de l'environnement est actuellement à l'étude par le conseil. Ce règlement pourrait permettre d'encadrer les demandes d'organismes et d'association de contribution municipale dans la réalisation de projets particuliers.

**9.2 RÉÉS 030.02.2025 AUTORISATION DE PAIEMENT – ÉRADICATION DU PHRAGMITE (ROSEAU COMMUN)**

CONSIDÉRANT que le conseil envisage l'adoption d'un règlement établissant les modalités de contributions financières aux associations de lacs et aux organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que ce règlement permettrait à la Municipalité d'encadrer les demandes d'aides financières et de prévoir les critères de recevabilité des demandes dans le cadre de projets en lien avec la protection et la mise en valeur de l'environnement;

CONSIDÉRANT que si un tel règlement avait été en fonction, le projet faisant l'objet de la demande de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Cameron (APEL), bien que déposée une fois les travaux réalisés, aurait été conforme aux objectifs visés par le règlement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil accepte de rembourser cinquante pourcent (50 %) de la facture numéro 140374 en date du 12 septembre 2024 pour l'achat d'un tapis de sol, soit un montant de 392.36 \$, étant entendu que cette dépense est en lien avec le projet d'éradication du phragmite.

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 70190 949

Adoptée à la majorité

**10 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**10.1 DÉPÔT RAPPORT MONSIEUR MARTIN LÉGER**

Monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier fait rapport des activités du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois de janvier 2025. Un total de dix (10) permis ont été émis pour une valeur estimée des travaux de 1 053 000 \$.

Monsieur Léger mentionne également que lors de la dernière rencontre du CCUE, à laquelle assistait également des membres du conseil, quatre projets de règlements visant l'encadrement des « Unités d'habitation accessoires » et des « Projets intégrés d'habitations » ont été présentés. Le processus d'adoption de ces projets devrait débiter à la séance du mois de mars.

**10.2 RÉÉS 031.02.2025 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION**

CONSIDÉRANT que l'article 16 du règlement 575-23 relatif à la démolition d'immeuble stipule que « le Conseil a le mandat de procéder à la nomination des membres du Comité de démolition. »;

CONSIDÉRANT que le Comité de démolition doit être formé de trois (3) membres du Conseil, désignés par résolution, pour une période d'une année ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil nomme monsieur le conseiller Luc Tremblay, monsieur le conseiller Robert Cardinal et monsieur le maire Jean-Guy Galipeau à titre de membres ;

QUE le conseil nomme monsieur le conseiller Robert Laperrière à titre de membre suppléant ;

QUE le conseil nomme monsieur le maire Jean-Guy Galipeau à titre de président de ce comité.

Adoptée à la majorité

## **11 LOISIRS ET CULTURE**

### **11.1 LOISIRS ET CULTURE - RAPPORT DE LA CONSEILLÈRE RESPONSABLE**

Madame la conseillère Caroline Champoux fait rapport des activités mensuelles de nos bibliothèques.

Pour la bibliothèque du secteur Saint-Rémi, pour le mois de janvier, on compte 52 visiteurs, 73 prêts de livres (numériques et papier) et 36 prêts entre bibliothèques.

Pour la bibliothèque du secteur Vendée, pour le mois de janvier, on compte 96 visiteurs, 94 prêts de livres (numériques et papier) et 12 prêts entre bibliothèques.

Madame Champoux fait un retour sur le festival « Tuques et Tacos » qui s'est tenu les 25 et 26 janvier dernier. Le festival a été un succès, ainsi que l'activité d'accueil des nouveaux résidents qui s'est déroulée le 25 en avant-midi. Madame Champoux en profite pour remercier madame Élise Therrien, technicienne en loisirs ainsi que les nombreux bénévoles présent durant ces journées.

### **11.2 POLITIQUE FAMILIALE – RAPPORT DU CONSEILLER RESPONSABLE**

Monsieur le conseiller Robert Cardinal fait le résumé des travaux du comité de suivi de la politique familiale municipale. Les membres du comité se sont rencontrés le 13 novembre 2024 et le 30 janvier 2025 afin de faire le suivi de la politique. Les personnes présentes à ces rencontres étaient mesdames Marie-France Chartier, Sonia Carrier et Élise Therrien ainsi que monsieur Robert Cardinal.

À la suite de ces deux rencontres, ce sont environ 40 actions du plan d'action qui ont été complétées ou débutées. Pour 2025, les actions qui relèvent du service des communications de la Municipalité seront une priorité. Les objectifs « *Soutenir les mesures pour répondre aux besoins des familles en matière de logement* », « *Promouvoir les saines habitudes de vie* » et « *Faciliter les déplacements sur le territoire de la Municipalité* » seront également des priorités pour 2025.

Enfin, au printemps 2025 nous procéderons à l'installation de deux modules de jeux 0-5 ans dans les parcs des secteurs de Vendée et de Saint-Rémi, le tout suite à l'octroi d'une subvention dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA).

**11.3**                    **RÉS 032.02.2024**                    **TARIFICATION – CAMP DE JOUR 2025**

CONSIDÉRANT l'adoption du budget pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de privilégier l'accès à notre camp de jour aux plus grands nombres d'enfants possibles;

CONSIDÉRANT que les dernières années le Québec a connu des hausses importantes du coût de la vie entraînant un impact important sur la capacité de payer des familles;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil reconduise la grille tarifaire ainsi que la procédure d'inscription de 2024 pour le camp de jour 2025;

QUE cette grille soit publiée sur la page Facebook et sur le site web de la municipalité.

Adoptée à la majorité

**11.4**                    **RÉS 033.02.2025**                    **ADOPTION DU RÈGLEMENT # 595-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 347-02 RÉGISSANT LE FONCTIONNEMENT DES DEUX BIBLIOTHÈQUES**

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité d'Amherst a adopté, le 11 mars 2002, le règlement 347-02 régissant le fonctionnement des deux bibliothèques;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion et la présentation du projet de règlement déposé lors de la séance de janvier 2025;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil municipal d'Amherst adopte le Règlement # 595-25 modifiant le règlement # 347-02 régissant le fonctionnement des deux bibliothèques.

Adoptée à la majorité

**11.5**                    **RÉS 034.02.2025**                    **OCTROI DE MANDAT – MISE À JOUR DE LA « POLITIQUE DES AÎNÉS » DE LA MUNICIPALITÉ D'AMHERST**

CONSIDÉRANT la résolution 101.04.2021 par laquelle le conseil adoptait la politique des aînés de la Municipalité d'Amherst accompagnée du plan d'action 2021-2024;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de mettre à jour la politique ainsi que le plan d'action pour les prochaines années;

CONSIDÉRANT l'offre de services pour la mise à jour de la politique des aînés de la Municipalité d'Amherst déposée par madame Marie-Josée Dubé de la firme Dubé Barsalou Communications ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Martin Léger, directeur général ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Martin Léger et octroi le mandat de mise à jour de la politique des aînés de la Municipalité d'Amherst à Dubé Barsalou Communications pour la somme de 14 000.00 \$ avant taxes ;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 70 150 410 ;

QUE monsieur Martin Léger soit requis de donner suite dans ce dossier.

Adoptée à la majorité

## **12 HISTOIRE ET PATRIMOINE**

### **12.1 RÉS 035.02.2025 DEMANDE D'ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 539-19 AYANT POUR OBJET LA CITATION DU MOULIN À SCIE CONNU SOUS LE NOM DE MOULIN À THOMAS**

CONSIDÉRANT la résolution 014.01.2020 par laquelle le conseil adoptait le règlement 539-19 ayant pour objet la citation du moulin à scie connu sous le nom de moulin à Thomas;

CONSIDÉRANT que à la suite de cette citation des études ont démontrées que la remise en état du bâtiment représenterait des sommes importantes au-delà de la capacité de payer de la Municipalité qui s'en serait portée acquéreur;

CONSIDÉRANT que depuis cette citation et, bien que certains travaux de renforcement ont été réalisés, le bâtiment s'est considérablement détérioré rendant irréaliste toute volonté de la préserver autant pour la Municipalité que pour le propriétaire actuel du bâtiment;

CONSIDÉRANT d'autre part, que par sa détérioration le bâtiment est devenu dangereux et que sa démolition complète est la seule solution envisageable;

CONSIDÉRANT l'article 119 de la *Loi sur le patrimoine culturel* qui prévoit que « ... le conseil de la municipalité doit, au moins 90 jours avant l'adoption du règlement d'abrogation, aviser de son intention d'abroger un règlement de citation :

1° le registraire du patrimoine culturel;

2° lorsqu'il s'agit d'une municipalité locale, la municipalité régionale de comté dont le territoire comprend le sien;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE, conformément à l'article 119 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, le conseil de la Municipalité d'Amherst avise le registraire du patrimoine culturel ainsi que la municipalité régionale de comté des Laurentides de son intention d'abroger le règlement 539-19 ayant pour objet la citation du moulin à scie connu sous le nom de moulin à Thomas.

Adoptée à la majorité

**13 AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)**

**13.1 COMITÉ DES SENTIERS – RAPPORT DU CONSEILLER RESPONSABLE**

Monsieur le conseiller Yves Duval fait le compte rendu de la première rencontre du comité des sentiers. Le comité se penchera sur différents projets en lien avec les sentiers déjà existants afin qu'ils répondent aux attentes des utilisateurs (entretien, signalisation, stationnement, etc.). Le comité se penchera aussi sur de nouveaux projets potentiels et fera des recommandations en ce sens au conseil municipal.

**14 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15 RÉS 036.02.2025 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la présente séance ordinaire soit levée.  
Il est 20 h 55.

Adoptée à la majorité

\_\_\_\_\_  
Jean-Guy Galipeau  
Maire

\_\_\_\_\_  
Martin Léger  
Directeur général et  
greffier-trésorier

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Jean-Guy Galipeau  
Maire